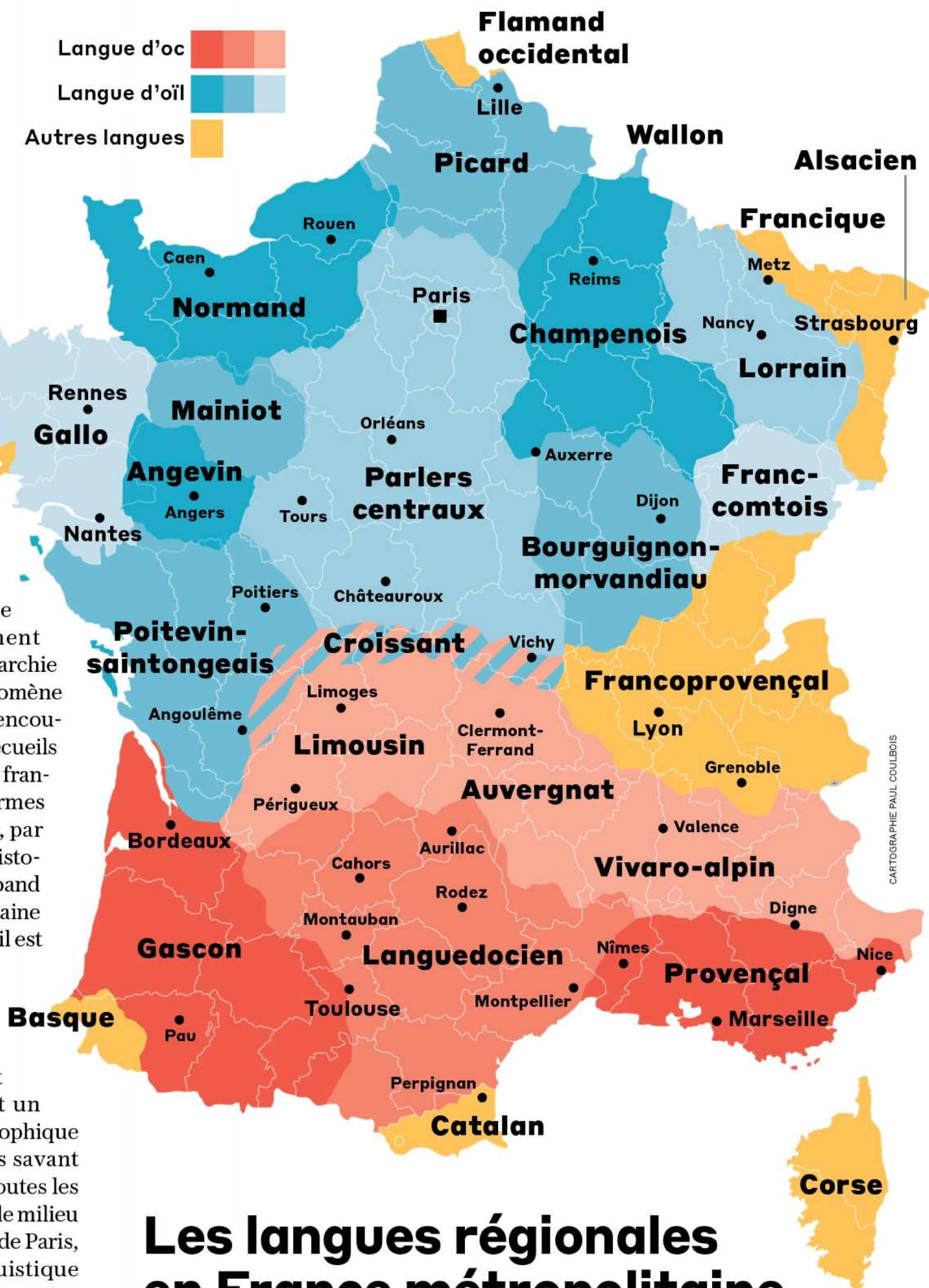


du droit romain et ecclésiastique reste un domaine purement latinophone, les coutumes d'Angleterre et de Normandie sont fréquemment composées en français. La monarchie capétienne s'intéresse au phénomène et, au XIII^e siècle, Saint Louis encourage la traduction des grands recueils historiques latins. Peu à peu, le français se stabilise autour des formes utilisées par les gens d'Église, par les juristes et par les grands aristocrates: ce «francien» qui se répand en Île-de-France est, d'une certaine façon, un idiome artificiel, car il est assez éloigné de la langue parlée par le peuple de Paris. Mais les traducteurs qui entourent le roi Charles V (1364-1380) le chérissent et l'enrichissent; ils inventent un vocabulaire politique et philosophique qui lui manquait. Ce français savant triomphe au XIV^e siècle pour toutes les écritures ordinaires, sauf dans le milieu très particulier de l'Université de Paris, qui garde sa spécificité linguistique au cœur du bien nommé Quartier latin. Mais on ne saurait parler d'une concurrence entre la langue des clercs et celle des officiers royaux. Les gens de savoir manient les deux et jouent de cette diglossie, qui évolue lentement en faveur du français. Les historiens du XIX^e siècle ont cru voir dans l'édit de Villers-Cotterêts une révolution qui n'a sans doute jamais eu lieu.



La disposition des différents parlers, une bonne vingtaine, dans l'Hexagone n'a guère changé depuis François I^{er}. En revanche, le nombre de leurs locuteurs s'est écroulé, même s'il n'existe pas de données précises pour chaque période. Pour autant, et malgré la volonté de l'abbé Grégoire, à la Révolution, d'anéantir les patois au profit de l'universalisme du français en 1794, certaines langues témoignent encore d'une belle vitalité, comme le basque, le corse ou le breton. Quant aux autres, elles-mêmes subdivisées en dialectes, elles ont laissé une forte empreinte dans la toponymie et les noms de famille de notre pays.